

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2007

COMPTE RENDU

L'an deux mille sept, le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- MM. DEL PERUGIA, RIVIERE, BERTIN, Mme MELUL-ORSONI, MM. JOUBERT, FABIA, BELANGER, CANIVENC, Mme SUKKARIE, Adjoints au Maire.
- Mme VILLENAVE, Conseillère Municipale Déléguée.
- M. QUERON, Mmes DEGERT, JARDRY-JOURDAN, LAPEYRE, MM. BERTAUX, LATOUR, Mlle CASTEX, M. BISBARRE, Mme BOUCHER, Mlle ARNAUDIN, M. GONZALEZ, Mmes CLAVERIE, MOISON, M. JOURDAN, Mme JAUSSAUD-BREYSSE, M. LAPOUYADE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme DYMALA, Adjointe au Maire
- Mmes VELASQUE, BOLZE, CHAVIGNER, Conseillères Municipales Déléguées
- M. GASPAROTTO, Mme KEISER, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES :

- Mmes LE LANN, BANVILLET, Conseillères Municipales.

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme BOUCHER.

LA SEANCE EST OUVERTE.

.../...



INSTALLATION DE MADAME CLAVERIE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Suite à la démission de Monsieur Pascal PERIDY de son mandat de Conseiller Municipal, il est procédé à l'installation de Madame Françoise CLAVERIE, conformément à l'ordre du tableau des élections municipales du 18 mars 2001.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2007

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2007 est adopté à l'unanimité sans observation.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↳ J'ai signé des marchés à procédure adaptée :

⇒ Pour la réalisation des travaux de rénovation du chauffage de l'Eglise Saint-Pierre, pour les montants suivants :

- ◆ Lot 1 - *Gros oeuvre* - SARL TONEL, dont le siège social est à Pessac (Gironde), 31 avenue Léonard de Vinci, pour un montant de 119 453,32 € TTC.
- ◆ Lot 2 - *Chauffage* - SARL MASSOT, dont le siège social est à Pessac (Gironde), 4-6 rue Gaspard Monge, pour un montant de 47 227,65 € TTC.

⇒ Pour assurer la mise à disposition de la signalisation commerciale avec la Société SICOM, dont le siège social est à Venelles (Bouches du Rhône), Plateau de la Gare et l'Agence Régionale à Bruges (Gironde) rue de l'Hermitte, sur la base :

- ◆ d'une redevance annuelle pour les tiers intéressés de 110 € HT pour une latte normalisée ;
- ◆ de 30 € HT pour la digitalisation du logo de l'entreprise demanderesse, dans l'hypothèse où la Société SICOM ne le possède pas,
- ◆ de la mise à disposition de la Commune d'autant de lattes que de surface de signalétique commerciale levée par SICOM et des inscriptions demandées par la Mairie, précédées du logo, et ce gratuitement.

.../...

⇒ Pour l'acquisition d'instruments de musique dans le cadre du développement de l'Ecole Municipale de Musique, avec la Société BERGERAULT, dont le siège social est à Ligueil (Indre et Loire), B.P. 2, route de Ferrière, pour un montant de 15 341,51 € TTC, comprenant :

- ◆ quatre timbales symphoniques,
- ◆ un flight case pour timbale,
- ◆ un xylophone,
- ◆ un flight case pour xylophone.

⇒ Pour assurer la réalisation des travaux de rénovation des groupes sanitaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, avec l'entreprise GENICLIME, dont le siège social est à Mérignac (Gironde), 14 rue Laplace, pour le montant de 11 922,92 € TTC.

⇒ Considérant l'intérêt de reconduire le projet commun aux médiathèques de Canéjan et de Gradignan, et au CDI du Collège Alfred Mauguin, j'ai signé une convention avec Monsieur Frédéric BERNARD, auteur-illustrateur, pour formaliser son intervention le jeudi 8 mars 2007 à la Médiathèque de Gradignan, dans l'après-midi de 14H00 à 17H00 et en soirée de 20H00 à 22H00. Le montant total de la prestation est fixé à 319 €, la commune prenant en charge les frais de transports et d'hébergement.

⇒ Considérant l'intérêt de faire découvrir la BD au public de la médiathèque, j'ai passé une convention avec Madame Bernadette POULOU, spécialiste de la littérature Jeunesse, pour formaliser son intervention le jeudi 8 mars 2007 à la Médiathèque de Gradignan, en soirée de 18H00 à 20H00. Le montant de cette prestation est fixé à 100 €.

⇒ Considérant l'intérêt de présenter, dans le cadre du Printemps des Poètes, le Slam et la Culture urbaine, j'ai passé une convention avec l'Association LES ARTS DE LA PAROLE, pour formaliser son intervention le mercredi 14 mars 2007 à la Médiathèque de Gradignan, de 14H00 à 18H00. Le montant de cette intervention est fixé à 700 € net.

⇒ Considérant l'intérêt de présenter à la Médiathèque de Gradignan, dans le cadre de la Fête de l'Internet, l'environnement du Libre et de ses concepts fondateurs, j'ai passé une convention avec :

⇒ l'Association MEDIAS-CITE, pour formaliser les prêts d'une exposition et d'une « burnstation » (tour de gravage de musique libre) du mardi 20 mars au samedi 24 mars 2007. Le coût de cette prestation s'élève à 75 € net.

⇒ l'Association SCIDERALLE, pour formaliser son intervention le samedi 24 mars 2007 de 15H00 à 18H00. Le coût de cette prestation s'élève à 300 € net.

.../...

- ✉ Dans le cadre de la découverte d'un auteur commun aux classes de CM2/6ème, j'ai passé une convention avec les Editions GRANDIR, représentées par Monsieur René TURC, en sa qualité de gérant, afin de formaliser le contrat de location de l'exposition de 34 tableaux originaux de l'album "l'Orage" de l'auteur-illustrateur Anne BROUILLARD, ainsi que le prêt de trois albums joints à l'exposition, pour un montant de 730 € frais de port compris. Cette exposition aura lieu à la Médiathèque du 7 mai au 2 juin 2007.
- ✉ J'ai passé un contrat de maintenance pour le logiciel SOLON dont est équipé le service des marchés publics, avec la Société MAGNUS France, dont le siège social est à Labège Innopole (31), rue Pierre et Marie Curie, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2007. Le coût de la prestation est estimé à 1 879,36 € TTC sur une année.
- ✉ J'ai passé une convention pour la mise à disposition de Madame et Monsieur BOURGEOIS, à compter du 1er avril 2007, pour une durée de 24 mois, un logement de type T4 (rez-de-chaussée), sis 2 rue de Lange à Gradignan. Le montant du loyer mensuel est fixé à 210 €.
- ✉ J'ai passé avec le SIVU "Le Val de l'Eau Bourde", représentée par sa Vice-Présidente, Madame Patricia BOUTER, une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local d'une superficie d'environ 66 m² sis, 1 avenue Jean Larrieu, Parc de l'Ermitage, dans un bâtiment communal, à compter du 12 mars 2007 et jusqu'au 31 janvier 2012.
- ✉ J'ai signé une convention avec l'Ensemble de Flûtes Traversières "Délit de Flûtes", pour une rencontre régionale de flûtistes qui se déroulera le 1er avril 2007 au Théâtre des Quatre Saisons et sera clôturée par un concert des élèves participants présentant les morceaux travaillés au cours de la journée et un programme propre au Quintette "Délit de Flûtes". La prestation du Quintette "Délit de Flûtes" est fixée à 1 500 € nets.
- ✉ J'ai passé une convention avec le Bureau VERITAS, dont le siège social est à Gradignan, avenue Ferdinand Lesseps, pour assurer la mission de contrôle technique pour la rénovation partielle des logements foyers "Les Séquoias" pour un montant de 1 665,43 € TTC.

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE GRADIGNAN GESTION CULTURE COMMUNICATION
« G2C2 » - RAPPORT DE SITUATION POUR L'EXERCICE 2005/2006**

Conformément aux dispositions, de l'article L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport de la situation et le bilan de l'exercice 2005/2006 de la Société d'Economie Mixte "GRADIGNAN GESTION CULTURE COMMUNICATION" chargée de l'exploitation du Théâtre des 4 Saisons, sont présentés au Conseil Municipal.

.../...

DELIBERATIONS

2007/26/03/01 - RUE DU PLANTEY - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AM N° 29 ET 30 AUPRES DE MADAME GARNUNG

La Commune de Gradignan a été contactée par Madame Odette GARNUNG pour l'acquisition de deux parcelles cadastrées section AM n° 29 (6 m²) et AM n° 30 (2 594 m²).

Ces terrains sis rue du Plantey font l'objet de la réservation 9001 du PLU prévue pour l'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de ces deux parcelles, d'une superficie totale de 2 600 m², au prix de 26 000 €, et de les affecter au domaine public communal.

De plus, Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur FABIA, est autorisé à signer les actes relatifs à cette opération.

2007/26/03/02 – RUE DU PLANTEY – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AM N° 33 AUPRES DE MONSIEUR MAURICIO ET MADAME DAURIAC

La Commune de Gradignan a été contactée par Monsieur MAURICIO pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 33 d'une superficie de 3 930 m².

Ce terrain sis rue du Plantey fait l'objet de la réservation 9001 du PLU prévue pour l'extension du cimetière.

En conséquence, le Conseil Municipal décide cette acquisition au prix de 39 300 € et de l'affecter au domaine public communal.

De plus, Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur FABIA, est autorisé à signer les actes relatifs à cette opération.

.../...

2007/26/03/03 – ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE LA CHARTE « ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE » – DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune, déjà très impliquée dans sa gestion quotidienne par ses nombreuses actions en faveur de l'Environnement et du Développement Durable, souhaite répondre aux enjeux environnementaux qui se posent aujourd'hui.

Cet engagement se traduira au travers de sa politique, par l'élaboration d'une « Charte Environnement et Développement Durable » sous forme d'un plan d'actions pluriannuel.

Pour ce faire la commune de Gradignan fera réaliser une étude préalable dont une des composantes sera un diagnostic environnemental global.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être concernés par cette démarche.

2007/26/03/04 – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2007

Le vote des taux concerne les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Après avoir eu notification du montant des bases d'imposition par les services fiscaux pour chacune des 3 taxes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte les contributions directes suivantes pour 2007 :

⇒ Taxe d'Habitation :	21,59 %
⇒ Taxe sur le Foncier Bâti	28,13 %
⇒ Taxe sur le Foncier Non Bâti	84,03 %

2007/26/03/05 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2007

Le budget en cours a été voté par nature et par chapitre, c'est à dire sur un volume de dépenses et de recettes affecté à des chapitres globalisés.

Dans le cadre de l'exécution du budget, le Conseil Municipal décide de :

⇒ créer de nouvelles imputations comptables afin de constater un échange de terrain sans soulte ;

⇒ inscrire le versement de subventions à 5 associations :

✓ Lycée des Graves	1 500 €
✓ « Gala » de l'ENITA	500 €
✓ « ARTIC »	800 €
✓ « Graves Rollers »	500 €
✓ « Age d'Or »	200 €

.../...

⇒ ventiler une partie des crédits prévus au Budget Primitif pour le contrat jeunesse à 2 associations pour leurs actions menées.

✓ « R'HIDE » 2 000 €

✓ MJC Bourg 23 000 €

2007/26/03/06 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES – DOTATION 2007

Plusieurs réalisations envisagées sur le Budget Primitif de 2007 peuvent bénéficier d'une participation financière du Conseil Général de la Gironde dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

L'attribution à notre commune représente les sommes suivantes inscrites au Budget Primitif de 2007 :

⇒ 59 847 € pour la réalisation de travaux d'équipement

⇒ 1 880 € au titre de la voirie

Le Conseil Municipal affecte cette dotation aux opérations ci-après :

⇒ Réhabilitation des sanitaires maternelles Lange et La Clairière et Groupe scolaire Saint-Exupéry

⇒ Travaux de voirie : venelles de Malartic

2007/26/03/07 - CENTRE DE LOISIRS DU COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – FIXATION DU PRIX JOURNÉE POUR 2007

Conformément aux négociations menées en 2005 entre la mairie de Gradignan et le Comité Social d'Établissement de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Municipal accepte de faire évoluer le prix de journée par enfant en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice hors tabac, ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé) et de le fixer à 33,45 € pour 2007.

.../...

2007/26/03/08 – CENTRE DE LOISIRS DU COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION -TARIFS « SÉJOURS D'ÉTÉ » POUR 2007

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation des familles aux séjours et stages proposés aux enfants fréquentant le Centre de Loisirs pendant les vacances d'été 2007 comme suit :

INTITULE STAGES/SEJOURS	NOMBRE DE JOURS	PARTICIPATION DES FAMILLES		SUPPLEMENT EXTERIEUR COMMUNE
SEJOURS :				
Bouts d'choux 4/5 ans 25 au 27/07	3	114,00 €		21,10 €
STAGES EXTERIEURS CLSH :				
Equitation 6/14 ans du : 09 au 13/07 16 au 20/07 23 au 27/07 20 au 24/08	5	216,00 €		42,35 €
STAGES SPORTIFS CLSH :		TARIF LB	TARIF LC	
Arts Plastiques 6/14 ans du 13 au 17/08	4	46,50 €	62,15 €	33,90 €
Arts Plastiques 6/14 ans du 09 au 13/07	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Multi sports tennis 6/8 ans – 16 au 20/07 9/14 ans – 09 au 13/07	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Football 6/10 ans du 20 au 24/08	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Danse Africaine 6/14 ans du 20 au 24/08	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Multi sports rollesr 6/14 ans du 23 au 27/07	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €

.../...

2007/26/03/09 – CONTRAT TEMPS LIBRES JEUNES – VACANCES MULTIACTIVITES « T-PAKAP » - TARIFS 2007

« T-Pakap », programme multiactivités de découvertes sportives et culturelles pendant les vacances de Pâques et d'été 2007, est déclaré en tant que Centre de Loisirs Sans Hébergement auprès du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.

Pour adopter une tarification identique sur nos centres de loisirs et respecter les directives de la CAF, les tarifs 2007 sont fixés par le Conseil Municipal de la façon suivante :

- **TARIF LB : 8,43 €**
 - * Pour les allocataires de la CAF
 - * Pour les ressortissants du Régime Général de la Sécurité Sociale (quotient supérieur à 290 €)
- **TARIF LC : 11,35 €**
 - * Pour les non allocataires (à savoir, les régimes particuliers tels que Régime Agricole, SNCF, PTT, Militaires...)
- **TARIF LR1 : 1,90 € journée/enfant**
 - * Quotient inférieur ou égal à 200 €
- **TARIF LR2 : 3,60 € journée/enfant**
 - * Quotient compris entre 201 € et 250 €
- **TARIF LR3 : 6,75 € journée/enfant**
 - * Quotient compris entre 251 € et 290 €
- ↙ **COMPLÉMENT *HORS COMMUNE* QUI S'AJOUTE AU TARIF DE BASE PRATIQUÉ :**
 - **TARIF LE : 5,02 € journée/enfant.**

Le quotient se calcule en additionnant le salaire de toutes les personnes vivant au foyer plus les allocations familiales (sauf allocation logement) divisé par le nombre de personnes au foyer.

2007/26/03/10 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un certain nombre d'agents bénéficie d'un changement de grade dans le cadre de la réussite aux concours ou examens professionnels, ou de leur évolution de carrière.

Afin de pourvoir à la nomination de l'ensemble de ces agents, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

De plus, dans le cadre d'une mutation interne, il est créé un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe.

.../...

2007/26/03/11- PERSONNEL COMMUNAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE ENTRE LA VILLE DE GRADIGNAN ET L'ASSOCIATION « PORTES DU SUD » POUR LA GESTION DU PLIE DE GRADIGNAN – TALENCE – VILLENAVE D'ORNON

Monsieur le Préfet a pris le 24 janvier 2007 l'arrêté de création du PLIE « Portes du Sud ». Afin de permettre la mise en place administrative de cette structure, le Conseil Municipal décide la mise à disposition de Madame Odile MARTIN pour remplir les fonctions de directrice.

A cette fin, Monsieur RIVIERE est autorisé à signer la convention à intervenir entre la ville de Gradignan et l'Association « Portes du Sud ».

2007/26/03/12- PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES BATIMENTS COMMUNAUX CONTRACTUEL

Dans le cadre du départ à la retraite du contremaître bâtiment au Centre Technique Municipal, un nouveau profil de poste a été redéfini pour un Technicien responsable de l'entretien et du suivi des travaux à l'entreprise ou en régie.

Suite aux entretiens de recrutement, il s'est avéré que le candidat retenu ne relevait pas du statut de la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide de recruter un agent non titulaire contractuel, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er mai 2007.

2007/26/03/13- MARGE NON AEDIFICANDI LE LONG DU PONTET – ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE BANDE DE TERRAIN A DETACHER DES PARCELLES CADASTREES SECTION AO N° 1065 ET 1067 APPARTENANT AUX CONSORTS LEBLANC

Les consorts LEBLANC sont propriétaires de deux parcelles cadastrées section AO n° 1 065 (775 m²) et AO n° 1 067 (24 m²) sises rue du Baricot.

Ces terrains bordés en leur fond par le ruisseau « Le Pontet » supportent la marge *non aedificandi* prévue au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement des berges le long des cours d'eau, et qui, dans ce secteur, s'étend sur une largeur de 10 mètres linéaires.

Les propriétaires ont fait savoir qu'ils étaient disposés à céder gratuitement à la Commune l'emprise de 799 m² environ, en application de l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme, bénéficiant ainsi du report des droits à construire de l'emplacement réservé.

Aussi, le Conseil Municipal accepte cette acquisition à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur FABIA, à signer les actes relatifs à cette opération.

.../...

**2007/26/03/14 – BEAUSOLEIL – ACQUISITION AUPRES DE L'ARRCO D'UNE
EMPRISE DE TERRAIN A DETACHER DES PARCELLES
CADASTREES SECTION BW N° 2 ET 3**

La commune de Gradignan a souhaité réaliser une piste cyclable en site propre reliant Beausoleil à la House. Elle permet aux jeunes lycéens de rejoindre le Lycée des Graves en toute sécurité.

Afin de finaliser les acquisitions foncières, le Conseil Municipal accepte l'acquisition, auprès de l'Association des Régimes de Retraites Complémentaires (A.R.R.C.O.) d'une emprise de 3 610 m².

Ce terrain, à détacher des parcelles cadastrées section BW n° 2 (594 m²) et BW n° 3 (3 016 m²) est cédé au prix de 33 660 €, conformément à l'avis du service des domaines, étant entendu que la pose des clôtures était à la charge de la Commune.

Enfin, Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur FABIA, est autorisé à signer les actes relatifs à cette opération.

**2007/26/03/15 – EQUIPEMENT DE 900 FOYERS EN COMPOSTEURS INDIVIDUELS –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la démarche globale du tri des déchets, la mise à disposition de composteurs pour les administrés aura des impacts multiples :

- Réduction jusqu'à 30% des volumes de déchets de cuisine produits par les ménages limitant leur quantité à transporter.
- Donner aux foyers volontaires la possibilité de réaliser son compost à la maison et d'amender ainsi son jardin de façon naturelle et gratuite.

Sur la base de 4 500 foyers, la 1er phase d'équipement représentant 20 % de l'ensemble des foyers (taux recommandé par l'ADEME), 900 foyers pourraient être équipés d'un kit de compostage composé de :

- ⇒ 1 composteur normes NF en plastique recyclé
- ⇒ 1 bio-seau permettant de mettre les déchets de cuisine
- ⇒ 1 pic mélangeur
- ⇒ 1 guide du compostage
- ⇒ L'accompagnement technique sera réalisé par le Service Environnement

Afin de mettre en place cette nouvelle action, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être concernés par cette démarche (ADEME, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux).

.../...

**2007/26/03/16 – ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE POUR LA PRODUCTION
D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE DES BATIMENTS
COMMUNAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La Commune de Gradignan souhaite développer les énergies renouvelables, notamment solaire pour la production d'eau chaude sanitaire de ses bâtiments. Avant de mettre en oeuvre ce projet d'installation de panneaux solaires, la commune a décidé de lancer une étude de faisabilité technique destinée à faire apparaître la pertinence d'un tel projet et le choix des bâtiments. La commune consultera donc des cabinets d'études spécialisés susceptibles de proposer la prestation attendue.

Dans le cadre de cette étude, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être concernés par ce projet (Etat, ADEME, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine).

**2007/26/03/17 – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE CONSEIL
GENERAL DE LA GIRONDE – PROGRAMME 2007**

Le Conseil Général de la Gironde, par délibération en date du 19 décembre 2006, a prorogé le dispositif des Contrats de Développement Durable ainsi que la durée des conventions d'objectifs jusqu'au renouvellement des exécutifs locaux.

Le Conseil Municipal valide la prorogation sur l'exercice 2007 de la convention d'objectifs du 24 janvier 2006, sans autre modification quant à son contenu et prend acte de la liste des dossiers qui seront présentés avant le 30 juin 2007 pour demande de subventionnement dans le cadre du contrat opérationnel 2007.

De plus, la signature du contrat opérationnel ainsi que le montant définitif des subventions accordées seront présentés à l'automne 2007 au Conseil Municipal.

**2007/26/03/18 - « LIRE EN POCHE » 2007 – DU 5 AU 7 OCTOBRE – TARIF DES
STANDS DES LIBRAIRES**

L'édition 2007 de « Lire en Poche » se déroulera les 5, 6 et 7 octobre au Théâtre des 4 Saisons.

Le Conseil Municipal fixe le prix forfaitaire de location des stands des libraires au cours des 3 journées 15 € par m².

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 2 avril 2007, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Sylvia BOUCHER

Michel LABARDIN

.../...